

27 nov 2020 -16:34

Appartient à [Conseil des ministres du 27 novembre 2020](#)

Avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de justice.

Cet avant-projet de loi vise un certain nombre de mesures urgentes :

- la modification de l'entrée en vigueur de certaines lois relatives à la protection des personnes incapables majeures
- la confirmation de trois arrêtés royaux en matière de jeux de hasard
- la mise en œuvre du règlement (UE) 2017/1939 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen
- la modification de la loi du 5 mai 2019 portant dispositions diverses en matière d'informatisation de la Justice, de modernisation du statut des juges consulaires et relativement à la banque des actes notariés
- des dispositions relatives à l'accès au Point de contact central tenu par la Banque nationale de Belgique
- la modification de la loi du 25 mai 2018 visant à réduire et redistribuer la charge de travail au sein de l'ordre judiciaire
- la transposition de la directive (UE) 2017/1371 relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice, chargé de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact.kabinetVVQ@just.fgov.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be